

RISQUES D'UNE LEVÉE DE FONDS : COMMENT LES MINIMISER ?

QUELS SONT LES RISQUES D'UNE LEVÉE DE FONDS ET COMMENT LES LIMITER ?

La levée de fonds, bien que stratégique, comporte des risques juridiques, financiers et opérationnels qu'il est nécessaire d'anticiper. Identifier ces risques et mettre en place des mesures pour les limiter permet de sécuriser l'opération et de protéger l'entreprise sur le long terme.

1. RISQUE D'UNE LEVÉE DE FONDS : DILUTION DU CAPITAL ET PERTE DE CONTRÔLE

L'entrée de nouveaux investisseurs entraîne parfois une dilution des parts des fondateurs, ce qui réduit leur pouvoir décisionnel.

Pour limiter ce risque, vous pouvez :

- négocier des clauses d'anti-dilution dans le pacte d'associés ;
- faire en sorte de conserver des droits de vote spécifiques (actions de préférence) ;
- prévoir des clauses de protection lors des futures levées.

2. RISQUES LIÉS AUX GARANTIES ET RESPONSABILITÉS

Les investisseurs demandent fréquemment des garanties d'actif et de passif, ce qui expose les fondateurs à des risques financiers en cas d'anomalies découvertes après la levée de fonds.

Pour se protéger, il faut :

- bien préparer la due diligence avec l'aide de votre avocat ;
 - limiter l'étendue et la durée des garanties ;
 - prévoir des plafonds d'indemnisation.
-

3. CONFLITS ENTRE ASSOCIÉS

L'arrivée de nouveaux investisseurs peut créer des tensions ou des désaccords sur la gouvernance de l'entreprise, la stratégie ou la sortie éventuelle d'associés.

Pour anticiper, vous pouvez :

- rédiger un pacte d'associés clair avec des clauses préventives de résolution des conflits ;
- instaurer des règles précises sur les droits de vote détenus et les pouvoirs de chacun.

4. NON-CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DE LA LEVÉE DE FONDS

Le non-respect des obligations légales eu égard à la levée de fonds, comme l'obligation d'information des investisseurs, les formalités administratives, les marchés, peut entraîner des sanctions lourdes.

Dans certains cas, cela peut remettre en cause la validité de la levée.

Pour éviter ce risque, il est judicieux de :

- s'entourer d'un avocat en levée de fonds, afin qu'il veille à la conformité de la levée de fonds et vous accompagne ;
- respecter les procédures de déclaration et d'enregistrement.

5. RISQUES OPÉRATIONNELS POST-LEVÉE

Après la levée, la société doit faire face à des obligations de reporting et à la pression des investisseurs. Une mauvaise gestion peut nuire à la réputation et aux chances de succès.

Mesures à prendre :

- mettre en place un reporting clair et régulier ;
- maintenir une communication et une documentation transparente.

CONCLUSION

Risques et levée de fonds coexistent. En effet, une telle opération comporte des risques inhérents qu'il convient de maîtriser grâce à une préparation rigoureuse et un accompagnement juridique adapté. Anticiper ces enjeux permet de sécuriser le processus, de préserver la pérennité de l'entreprise et de construire une relation de confiance à long terme avec les investisseurs.

the  Line



Jessica Salmon
Avocate collaboratrice
06 58 89 32 57

Alexandra Ménard
Avocate associée
06 59 59 41 97

Caroline Zimbris
Avocate associée
06 20 35 25 92

Lucie Chevalier
Avocate collaboratrice
07 67 33 03 59

9 rue Alfred de Vigny
75008 Paris
+33 6 20 35 25 92

53 Cours Xavier Arnoz
33000 Bordeaux
+33 6 20 35 25 92

803 Av. des Rémouleurs
40150 Hossegor
+33 6 59 59 41 97